

## 5 Administration générale

### Modification du barème des tarifs 2011 du Service Parc des véhicules et bacs rhénans (SPVBR) du Pôle aménagement du territoire

Rapport n° CG/2011/52

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil Général d'approuver la modification du barème des tarifs du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) afin que ce dernier puisse, en agissant au nom du Département du Bas-Rhin, répondre, en tant qu'opérateur économique, à des consultations en vue de la passation de marchés publics ou d'accords cadres relatifs à la réalisation de l'entretien de véhicules et engins.

#### **1. Rappel du contexte**

Le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) de la Direction Territoriale de l'Aménagement du Territoire du Pôle Aménagement du Territoire a pour mission d'entretenir et de réparer l'ensemble de la flotte de véhicules et engins du Département.

Le SPVBR, dans le cadre de son fonctionnement en budget annexe, est amené à facturer ses prestations à ses clients par l'intermédiaire d'un barème approuvé par le Conseil Général. Il s'agit de compléter ce barème par des tarifs de mise à disposition d'engins de dépannages et de taux horaires de main d'œuvre qui pourraient être utiles pour candidater, déposer des offres et signer des marchés publics et accords-cadres, auxquels le Département postule en tant qu'opérateur économique.

#### **2. Compléments proposés au barème SPVBR**

Il est proposé de compléter le barème du SPVBR par des tarifs de mise à disposition d'une dépanneuse et d'un ensemble tracteur poids-lourd et remorque porte char. Les montants proposés sont respectivement de 0,78 € et de 1,55 € par kilomètre. Les heures réalisées par le personnel amené à effectuer les dépannages seront facturées en sus par application des taux horaires de main d'œuvre.

Il est aussi proposé de compléter la grille des taux horaires de main d'œuvre par un tarif horaire en heure supplémentaire pour le Responsable d'Intervention qui sera amené à superviser les interventions en dehors des horaires de travail habituels du personnel, ainsi que par un taux horaire de main d'œuvre qui sera utilisé pour toutes les interventions externalisées dans le cadre de marchés de sous-traitance.

Le SPVBR est doté d'un budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes. L'ensemble des dépenses directes et indirectes sont prises en compte et ventilées dans le cadre d'une comptabilité analytique. Les tarifs proposés ci-dessus sont issus d'une analyse de l'ensemble des coûts directs et indirects supportés par le SPVBR dans le cadre de ses activités.

Aussi, afin que le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans du Pôle Aménagement du Territoire (Direction Territoriale de l'Aménagement du Territoire), soit en mesure, en agissant au nom du Département du Bas-Rhin, de candidater, déposer des offres et

signer les marchés publics et accords-cadres auxquels le Département postule en tant qu'opérateur économique, il est proposé à l'assemblée délibérante du Conseil Général du Bas-Rhin d'approuver la modification du barème des tarifs du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR).

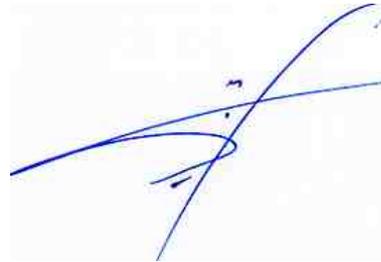
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission des équipements et de l'aménagement durable, le Conseil Général adopte le barème modifié des tarifs du SPVBR joint en annexe.*

*Les tarifs seront applicables aux prestations suivantes : tarifs des services rendus et prix des offres du Département lorsqu'il candidate à des marchés publics ou des accords-cadres en tant qu'opérateur économique.*

Strasbourg, le 30/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL